Séance 2 : Où et quand les orateurs s'expriment-ils ?

Exercice 1 :

Pour bien comprendre le texte ci-après, (re)découvrons d'abord le « centre-ville » de Rome : le forum.

1. Complète cette reconstitution du forum de Rome (au IIe siècle av. J.-C.) ainsi que sa légende, en t'aidant d'internet. Les noms de monuments manquants sont les suivants : *basilique (x 3) • comitium • Curie • rostres*

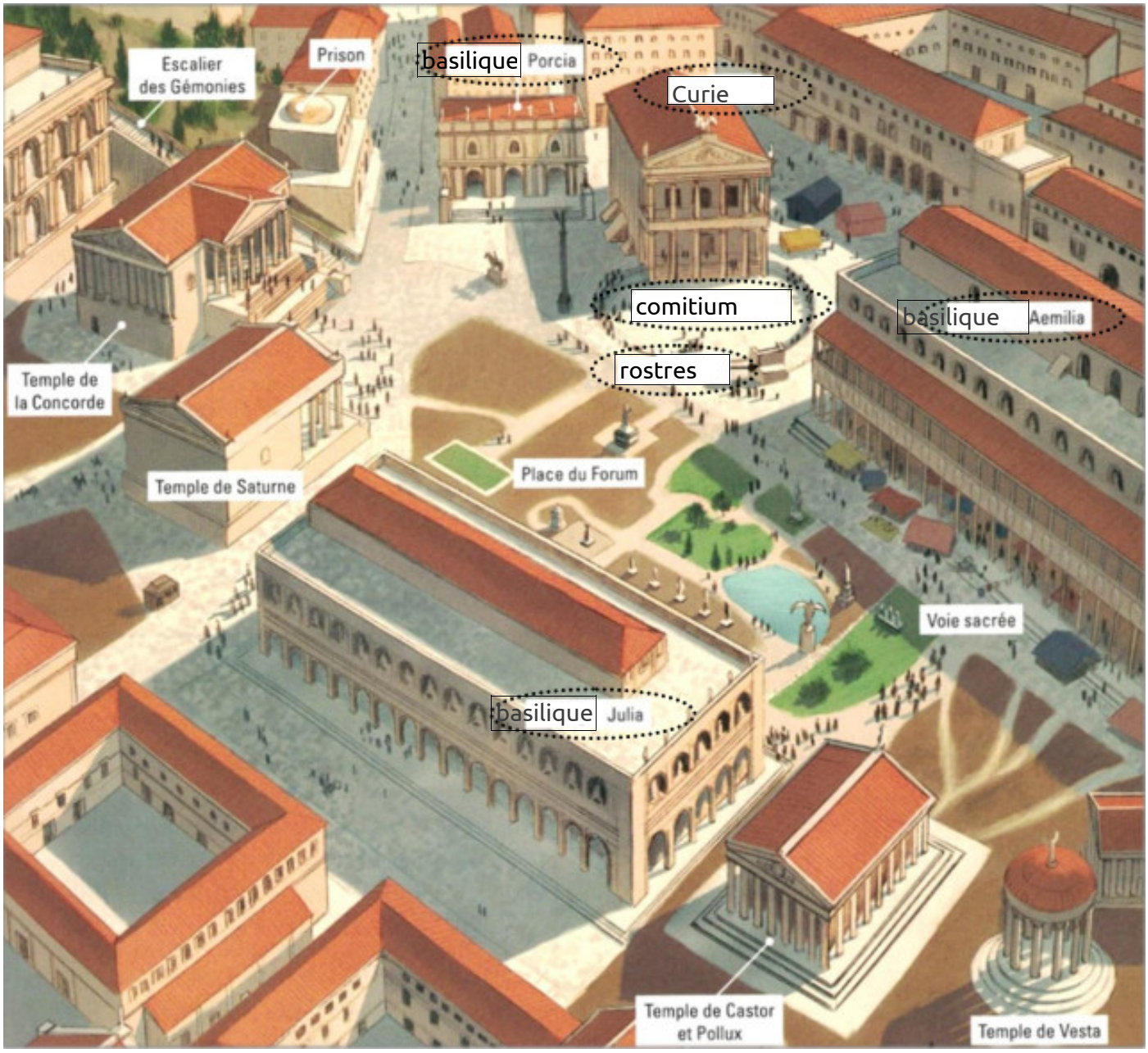

Légende :

- Depuis le VIIe siècle av. J.-C., la Curie abrite les assemblées du Sénat.
- Au pied de la Curie, se trouve le comitium, un simple espace circulaire où se tient l'assemblée du peuple.
- Sur la tribune des rostres, les grands orateurs exposent leurs idées au peuple et s'affrontent avec les armes de l'éloquence. Des éperons de navire en bronze – *rostra*, en latin –, pris aux ennemis Latins en 338 av. J.-C. après une bataille navale importante, ornent sa façade.

- Réservées à la justice, les basiliques civiles sont de vastes salles à colonnades dans lesquelles les citoyens peuvent suivre plusieurs discours différents à la fois. En cas de mauvais temps, elles abritent également les boutiques des changeurs, bijoutiers et banquiers. Ces bâtiments portent le nom de celui qui les a construits. En particulier, longue de plus de 100 m, la basilique Julienne a été entièrement reconstruite par Auguste à l'emplacement de l'une des premières basiliques de Rome.
- Le temple de Saturne abrite dans son soubassement le Trésor public, c'est-à-dire les finances de l'État. Construit vers 498 av. J.-C., c'est le plus ancien monument de Rome après le Capitole.
- Le temple de la Concorde symbolise l'entente entre patriciens et plébéiens, et rappelle leur égalité politique acquise grâce à plusieurs luttes répétées au cours des premiers siècles de la République.

Exercice 2 : *Après avoir lu le texte (sur la page suivante), réponds aux questions.*

2. Quelle fut la grande époque de la rhétorique à Rome ? Pour quelle(s) raison(s) ?

Ce fut la République, car tous les citoyens étaient appelés à s'exprimer sur les sujets politiques.

3. Complète le schéma ci-dessous, qui associe les trois genres oratoires majeurs à leur public, leur finalité, leur lieu d'exercice, etc.

a) Le texte de permet de compléter les colonnes « auditoire » et « lieux ».

b) Complète les autres avec les mots suivants :

- Pour « objectifs » : « accuser/défendre », « conseiller/déconseiller », « louer/blâmer »
- Pour « valeurs... » : « justice / injustice », « noblesse / bassesse », « utilité / nuisibilité »

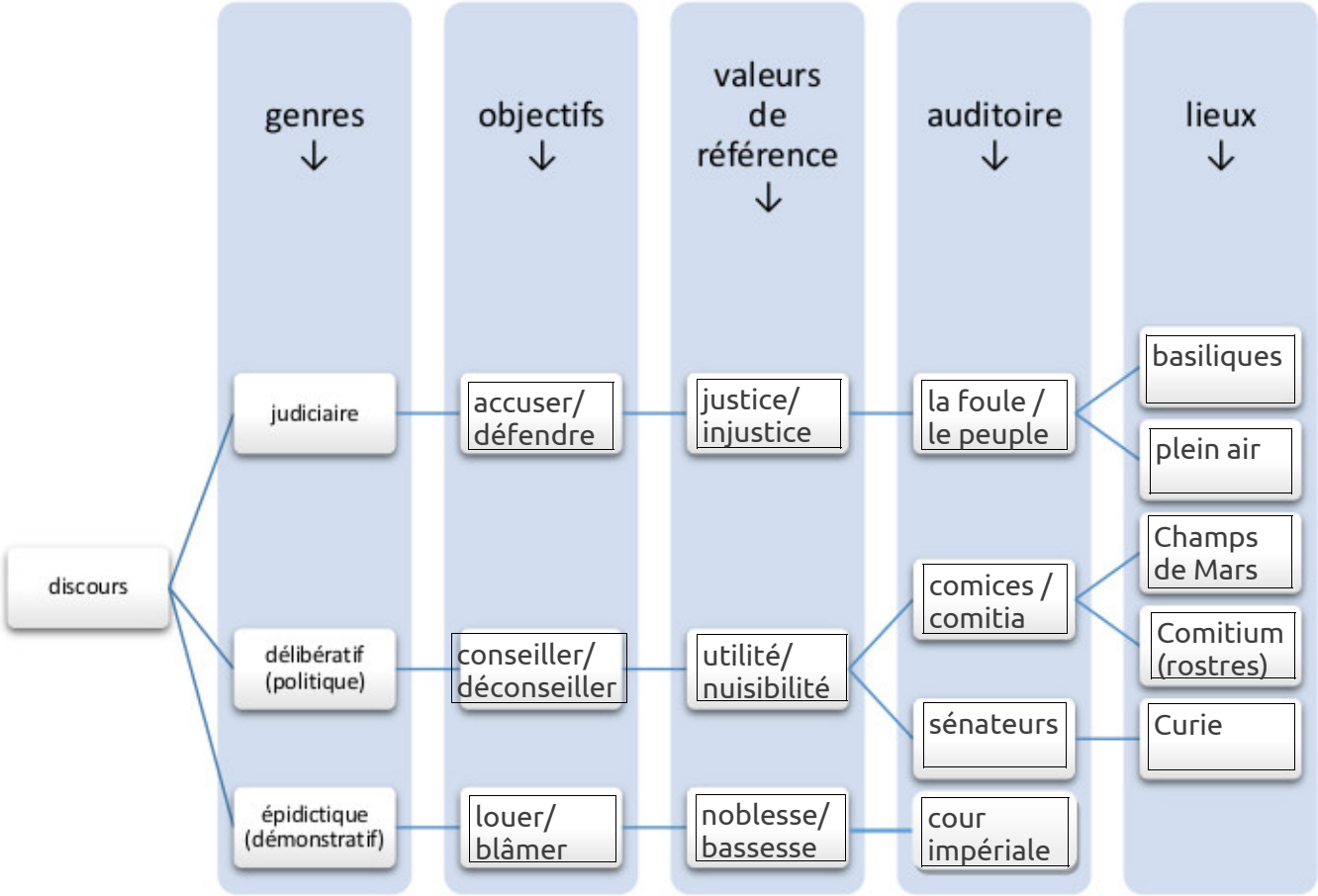

4. Bilan : pourquoi était-il important, pour un futur citoyen, d'étudier l'art de la rhétorique durant sa scolarité et ses « études supérieures » ?

L'étude de la rhétorique était importante pour devenir éloquent, et donc pouvoir devenir avocat ou mener une carrière politique brillante.

L'orateur n'a pas occupé la même place au sein de la société romaine selon les époques et les régimes politiques[1]. Nous sommes peu renseignés sur les premiers temps de l'histoire de Rome, mais on peut présumer que la pratique oratoire était l'apanage du roi et de quelques personnages de haut rang. C'est le régime républicain qui a véritablement instauré un usage institutionnel de la parole consacrant l'importance et le pouvoir de l'orateur. Sous l'Empire, ces rapports se trouvent naturellement modifiés car à la parole multiple des orateurs succède la parole unique du Prince, et l'éloquence change de nature.

La parole publique est véritablement au cœur de la société romaine républicaine. Elle s'exerce quotidiennement dans les tribunaux et les assemblées populaires. Le spectacle de la parole est quasi permanent et s'offre en des lieux multiples au sein de la ville. L'éloquence judiciaire se déploie dans les cours de justice – dont les audiences ne se tiennent pas seulement au forum, mais un peu partout dans Rome : en plein air ou dans des « basiliques » prévues à cet effet, se presse une foule nombreuse attirée par le caractère souvent spectaculaire des procès, le cortège nombreux des avocats[2], des témoins, des parents, et les joutes oratoires de la défense et de l'accusation. Les assemblées populaires – les comices (*comitia*) sont le lieu de l'éloquence politique. Elles se déroulent en des endroits différents selon leur nature : les comices centuriates, à caractère militaire, se réunissent au Champ de Mars à l'extérieur de la Ville ; les comices tributes se tiennent sur le forum, en un lieu nommé *Comitium* où se dresse une vaste tribune – les Rostres – d'où les orateurs haranguent la foule. Il faut imaginer en ces lieux une effervescence oratoire continuelle car ces assemblées ont pour fonction principales d'élire les magistrats[3] et de voter les lois. Or, l'activité législative est considérable et les élections sont très nombreuses car la plupart des magistratures sont annuelles. Au forum également, tout près du *Comitium* siège le Sénat. La parole qu'on y tient n'est pas publique puisqu'elle n'est dispensée et entendue que par ses seuls membres, recrutés à vie parmi les chefs des grandes familles patriciennes et les plébéiens anciens magistrats. Les sénateurs ne possèdent pas en théorie de pouvoir de décision – leur rôle est de délibérer et de rendre des sénatus-consultes (des décrets) –, mais ils dirigent en réalité la politique étrangère et interviennent aussi dans les domaines législatifs et exécutifs. À ce titre, le Sénat est le lieu par excellence de l'éloquence où les orateurs, comme les auditoires, sont hautement expérimentés. […]

Lorsque l'Empire succède à la République, et que s'instaure un régime autoritaire qui réduit l'initiative laissée aux citoyens et change le jeu des institutions, la place de l'orateur évolue. La parole a toujours autant d'importance, mais elle change de nature, et celui dont on attend qu'il possède toutes les qualités traditionnelles de l'orateur est désormais l'empereur. On voit se développer une éloquence nouvelle à travers la pratique des déclamations : un discours fictif, une composition destinée à l'entraînement des orateurs, mais qui a l'apparence d'un discours réellement prononcé (elle a pour sujet des faits mythologiques ou historiques). La pratique du discours épidictique se répand également : il s'agit d'un discours d'éloge[4]. Le genre se développe parce que les magistrats, désormais, ne sont plus élus, mais choisis par l'empereur : nouvellement nommés, ils lui adressent un discours de remerciement. Par ailleurs, l'éloquence de l'empereur, considérée comme supérieure, se déploie dans tous les aspects de la vie sociale : sur le plan judiciaire, où l'empereur exerce un contrôle rigoureux, souvent assisté par des affranchis ; sur le plan politique aussi : les comices perdant peu à peu tout pouvoir, le seul organe délibératif demeure le Sénat, mais les débats s'y déroulent sous l'autorité du Prince.

D'après Véronique Léovant-Cirefice, dans <u>L'art de la parole</u>, Ellipse, 2009.

1 Les trois grandes périodes de l'histoire de Rome sont la Royauté (de 753 à 509 av. J.-C.), la République (de 509 à 27) et l'Empire.

2 Plus précisément, l'accusateur n'avait pas la possibilité de se faire représenter par un autre (mais pouvait recourir aux services de *subscriptores*, des « accusateurs en seconds » qui pouvaient pallier ses insuffisances, notamment dans le domaine juridique) : seul l'accusé avait le droit d'être assisté par des avocats.

3 À Rome, on appelle « magistrat » toute personne qui assume une fonction politique (par ex., un consul).

4 Le terme s'applique aussi à un discours de blâme.